



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2024/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération E1 N°24-032
5-7 Intercommunalité

**AN 2024
24-032**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 3 avril à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Laurence DENAND
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Mario MANCUSO, procuration à Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :

M. Philippe GOMMARD

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	25
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

27/03/2024

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CU GPS&O

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-1 et L.5211-39,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.110-1,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 00291-2024 04 03-DEL24_032-D

Vu la délibération n°2024-02-08_15 du Conseil communautaire prenant acte du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise,

Vu le rapport présenté,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.


Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

<p>AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 9/04/2024 Et publié le 9/04/2024</p> <p>Gilles LÉCOLE Maire d'Aubergenville</p>	
---	---